



MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL

**OFFICE DE DEVELOPPEMENT
RURAL DE SELINGUE**

DIRECTION GENERALE

BP 03 - Tel: 20-22-54-03 / 21-65-02-57

Fax : 20-22-83-08 / 21-65-02-07

Odrs1996@yahoo.fr

REPUBLIQUE DU MALI

Un Peuple – Un But – Une Foi

CONTRAT-PLAN 2014-2016

ETAT-ODRS-PRODUCTEURS

NOVEMBRE 2013

PREAMBULE

LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU MALI, représenté par le Ministre de l'Economie et des Finances, ci-après désigné **l'Etat**,

L'OFFICE DE DEVELOPPEMENT RURAL DE SELINGUE, représenté par son Directeur Général, ci-après désigné **l'ODRS**, sous la tutelle du Ministre du Développement Rural,

Et

LES PRODUCTEURS, représentés par leur représentant au sein du Conseil d'Administration de l'ODRS, désignés ci-après **les Producteurs**,

- vu la loi n°90-110-AN-RM du 18 Octobre 1990 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du fonctionnement des Etablissements Publics à Caractère Administratif (EPA) ;
- vu la loi n°94-009-AN-RM du 22 Mars 1994 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation, de la gestion et du contrôle des services publics ;
- vu la loi n°96-042-AN-RM du 7 Août 1996 portant création de l'Office de Développement Rural de Sélingué sous la forme d'un Etablissement Public National à Caractère Administratif ;
- vu le décret n°96-221/P-RM du 21 Août 1996 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Office de Développement Rural de Sélingué ;
- vu la loi n°06-045 du 05 septembre 2006, portant la Loi d'Orientation Agricole (LOA) ;
- Considérant les objectifs de la Politique de Développement Agricole (PDA), qui visent l'augmentation de la contribution du secteur rural à la croissance économique du Mali en conformité avec les objectifs assignés au Cadre Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (CSCR) et avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement au cours de la période 2011-2015 ;
- considérant que l'Office de Développement Rural de Sélingué, Etablissement Public à Caractère Administratif, est soumis aux obligations d'équilibre financier ;
- considérant que la réalisation des missions de l'Office de Développement Rural de Sélingué nécessite la mise en œuvre par celui-ci d'une politique rationnelle d'investissement et d'exploitation des ressources disponibles, sous-tendue par un appui conséquent et légal de l'Etat ;
- considérant que le Contrat-Plan est l'un des instruments essentiels de la gestion de l'ODRS comme les autres EPA ;
- vu les résultats appréciables obtenus durant les Contrats Plans (2007-2009) et (2010-2012) ;
- vu les difficultés enregistrées lors de la mise en œuvre du deuxième Contrat-Plan (2010-2012).

CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

I. OBJET ET DUREE

SECTION I : Objet

Article 1^{er} : Le présent Contrat - Plan a pour objet de définir, les engagements de l'Etat, de l'Office de Développement Rural de Sélingué (ODRS) et des Producteurs dans le cadre de la mise en œuvre à court et à moyen termes d'un programme commun relatif :

- **à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté**, par :
 - l'augmentation de la production et de la productivité Agricoles (productions agricoles, piscicoles, sylvo-pastorales) ;
 - l'amélioration de la qualité des produits agricoles ;
 - l'amélioration des revenus des producteurs de façon durable.

- **au développement socio-économique de la zone** à travers :
 - la maîtrise et la mobilisation des ressources en eau de surface et souterraine ;
 - la poursuite du désenclavement de la zone ODRS afin de faciliter l'évacuation de la production agricole vers les centres de consommation ;
 - la construction et l'équipement d'infrastructures socio-économiques : Installations de conservation et de transformation de produits agricoles ;
 - la construction et l'équipement d'une usine de fabrication d'aliment poisson ;
 - l'amélioration du cadre et des conditions de vie des populations rurales de la zone d'intervention de l'ODRS ;

- **à la protection de l'environnement**, à travers :
 - la gestion durable des ressources naturelles;
 - le suivi environnemental par l'utilisation de l'espace rural à des fins Agricoles en harmonie avec les autres usagers.

- **au développement des activités de promotion féminine**, à travers :
 - le renforcement de la capacité des femmes dans le maraîchage, la riziculture ;
 - l'accès équitable des femmes aux terres.

- **à la promotion de l'emploi des jeunes**, à travers :
 - la création d'emplois et la réduction de l'exode rural ;
 - le développement des formations directement articulées à l'emploi.

- **au renforcement du Partenariat Public Privé**, à travers :
 - la poursuite de la collaboration avec des partenaires dans les domaines de la recherche d'accompagnement, des aménagements ;
 - la mise en exploitation des infrastructures portuaires.

- **au renforcement des capacités d'intervention des acteurs notamment de :**
 - ✚ **l'ODRS** à travers sa dotation en moyens logistiques indispensables pour assurer ses missions de suivi technique ;
 - ✚ **des organisations de producteurs**, à travers la mise à disposition de leurs adhérents des intrants de qualité (semences sélectionnées, engrais, pesticides, etc.) et des équipements à moindres coûts ; ainsi que leur formation pour la bonne gestion eau ;
 - ✚ **des collectivités territoriales** à travers l'appui dans l'élaboration et la mise en œuvre de Plans d'aménagement de terroirs et de Plans d'eau.

SECTION II : Durée

Article 2 : Le présent Contrat - Plan est conclu pour une durée de trois (3) ans, couvrant la période 2014 – 2016.

II. MISSIONS ASSIGNEES A L'ODRS

Article 3 : L'Office de Développement Rural de Sélingué (ODRS) est chargé, dans le cadre de la politique nationale de développement rural, de proposer et d'exécuter tous les projets et programmes concourant à la promotion du monde rural à travers des actions de développement intégré dans sa zone d'intervention. Cette zone couvre :

- les plaines du Ballé et du Sankarani en amont du barrage Sélingué;
- le lac de retenue, sa zone d'inondation et les périmètres aménagés au pied du barrage ;
- la vallée du Sankarani et ses plaines inondables aménagées ou à aménager en aval du barrage jusqu'au confluent avec le fleuve Niger à Kourouba ;
- le bassin versant du Sankarani et du Ballé.

La zone de l'O.D.R.S. s'étend sur deux (2) Régions administratives, quatre Cercles et dix neuf Communes répartis comme suit :

- **les Cercles de Yanfolila et de Bougouni pour la Région de Sikasso** couvrant les communes de Wassoulou Ballé, Baya, Séré Moussa ani Samou , Gouagnaka, Djallon-Foula, Gouanan, Bolo-Fouta, Koussan, Sankarani, Djiguiya de Koloni, Yallankoro-Soloba, Tagandougou, Syentoula et Danou ;
- **les Cercles de Kangaba et de Kati pour la Région de Koulikoro** couvrant les communes de Kourouba, Tiakadougou-Faraba, Tiakadougou-Dialakoro, Maramandougou et Séléfougou.

A cet effet, les actions visées concourent à :

- promouvoir le développement des cultures irriguées et sèches ;
- assurer le conseil rural et la formation des Producteurs ;
- gérer l'eau des périmètres et des terres aménagées ;
- assurer l'entretien et la maintenance des réseaux d'irrigation, de drainage et des ouvrages y afférents ;
- assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée pour les études et les travaux ;
- assister les Sociétés Coopératives et autres Groupements Ruraux ;
- valoriser la retenue d'eau du barrage de Sélingué à travers la réalisation et la gestion d'ouvrages portuaires ;
- développer la pisciculture et la pêche ;
- gérer les ressources naturelles du bassin versant et assurer le suivi environnemental ;
- conduire et promouvoir toute autre activité de production Agricole concourant au développement de la zone.

III. Objectifs du Contrat – Plan 2014-2016

Article 4 : Le présent Contrat – Plan 2014-2016 a pour objectif global de contribuer à la réduction de la pauvreté et à l'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations de la zone d'intervention de l'ODRS dans un contexte de gestion durable des ressources naturelles et d'adaptation aux effets des changements climatiques.

Les objectifs spécifiques qui en découlent portent essentiellement sur :

- l'augmentation de la production et de la productivité Agricoles.
- l'augmentation des superficies aménagées en vue de sécuriser les productions agricoles et la maintenance des superficies déjà aménagées par l'entretien régulier des réseaux primaires, secondaires et tertiaires pour assurer une meilleure gestion de l'eau d'irrigation ;
- la promotion et la valorisation des infrastructures en vue de l'amélioration des productions animales et piscicoles ;
- la promotion des activités génératrices de revenus au profit des femmes et des jeunes ;
- l'appui aux Collectivités Territoriales pour l'élaboration et la mise en œuvre de Plans d'aménagement de terroirs et de Plans d'eau ;
- la mise en place d'un Plan de communication et de marketing ;
- la réalisation d'infrastructures routières pour le désenclavement de la zone d'intervention ;
- la réalisation des travaux d'entretien des bâtiments administratifs.

Les différents objectifs spécifiques cités ci-dessus sont ainsi déclinés comme suit :

3.1 Objectifs d'augmentation de productions et de productivité Agricoles

3.1.1 Rendements des principales cultures

Les objectifs à atteindre par année du contrat plan sont les suivants :

Spécifications	Situation année de référence	Objectifs de rendement (T/ha)		
		An1	An 2	An 3
Riz irrigué	5,72	6	6	6
Riz nerica	2	2,5	2,5	2,5
Riz de submersion libre	1,2	1,5	1,7	1,7
Riz de bas-fonds	2,1	2,5	2,5	2,5
Maïs conventionnel	2,1	3,5	3,5	3,5
Maïs hybride	5	6	6	6
Mil	0,92	1,1	1,1	1,1
Sorgho	1	1,25	1,25	1,25
Sésame	0,54	0,5	0,5	0,6
Banane	14	16	20	20
Niébé	0,75	0,75	0,8	0,8
Arachide	0,88	0,88	0,88	0,9
Manioc	17,5	18	20	20

3.1.2 Objectifs de productions des principales cultures

Au terme du présent contrat plan, il est prévu la production 81 236 tonnes de riz; 135 697.5 tonnes de maïs; 4 092 tonnes de mil ; 7 125 tonnes de sorgho; 2 224 tonnes de banane; 590 tonnes de sésame; 697.5 tonnes de niébé grain; 14 599 tonnes d'arachide et 354 000 tonnes de manioc.

3.2 Objectifs d'aménagement

3.2.1 Nouveaux aménagements

En matière d'aménagement hydro agricole, le présent Contrat plan prévoit l'aménagement en maîtrise totale de 1984.5 ha repartis comme suit :

An 1 : 75 ha (Goualala), 400ha (Kotouba) et 80 ha (zone d'extension périmètre aval de Sélingué) totalisant 555 ha

An 2 : 45 ha (Djilénfing 2), 300 ha (Nénédiana) et 290 ha (Ourou-Ourou) soit 635 ha

An 3 : 605ha (Fanzan), 189 ha (Faraba Sembé) et 0.5 ha de Bas-fonds soit un total de 794,5ha

3.2.2 Entretien et réhabilitation des réseaux hydrauliques d'irrigation (irrigation et drainage) et de circulation existants

Dans ce domaine, il est prévu l'entretien de :

- 102684 ml de réseau primaire et secondaire d'irrigation ;
- 57224 ml de réseau primaire et secondaire de drainage ;
- 724544 ml de réseau tertiaire d'irrigation ;
- 574861 ml de réseau tertiaire de drainage ;
- 14000 ml de réseau de circulation primaire et secondaire ;
- 13000 ml de réseau primaire réhabilitée.

3.3 Objectifs des travaux d'entretien et de construction des bureaux, des bâtiments administratifs et des logements

Dans le cadre de la réalisation d'infrastructures socio-économiques, il est prévu :

- la rénovation des bâtiments existants ;
- la clôture du domaine de l'ODRS à Yanfolila.
- la construction de deux (2) magasins de stockage d'intrants agricoles (Sélingué et Yanfolila) ;

3.4 Objectifs de désenclavement de la zone

Pour désenclaver les zones de production et améliorer le cadre de vie des populations, les objectifs suivants sont à atteindre:

- l'étude de faisabilité de 122,5 km de pistes : Yanfolila-Torakoro (30km), Yorobougoula-Nala (35km), Nénéko-Ouaramandiana (12,5km), Sélingué-Dossola (30km) et Dalabala-Léna (15km)
- la construction de la piste Yorobougoula-Nala sur 35 km
- les travaux de renforcement des 60 km de la piste Sélingué-Maninkoura-Figuiratomo-Kouré-Ballakoungo.

3.5 Objectifs en infrastructures de promotion et de valorisation de la production animale et piscicole

- la construction et l'équipement de seize (16) bâtiments pour l'aviculture ;
- la construction et l'équipement de douze (12) étangs piscicoles.

3.6 Objectifs de développement des activités génératrices de revenus

Les domaines concernés sont le petit élevage (160 personnes), le maraichage (150 personnes), la pisciculture (120 personnes), l'agroalimentaire (160 personnes) et le machinisme agricole (30 personnes prestataires de services). Elles toucheront les trois(3) zones de développement de l'ODRS.

IV. Activités

L'atteinte de ces objectifs passe par l'exécution des activités suivantes :

4.1 En matière de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté

4.1.1 Augmentation de la production et de la productivité Agricoles (productions agricoles, piscicoles, sylvo-pastorales)

- la vulgarisation et l'application de paquets techniques et technologiques appropriés (notamment l'utilisation de semences certifiées, des fertilisants organiques et chimiques adaptés, la lutte contre les adventices et les déprédateurs et l'utilisation de pesticides adaptés);
- le renforcement des circuits d'approvisionnement en intrants et pesticides ;
- la réalisation et la gestion de nouvelles infrastructures pour l'augmentation des productions Agricoles ;
- l'appui aux producteurs par la mise en place d'un mécanisme adéquat d'épargne rurale et de crédit permettant le développement des activités de production Agricole et extra agricole ;
- les études pédologiques plus poussées en vue de trouver les formulations optimales en matière de fertilisation ;
- la poursuite de l'introduction des variétés améliorées adaptées à la zone ;
- l'étude sur les maladies du riz et de la banane ;
- l'appui à l'élargissement des couloirs de transhumance ;
- la création des points d'eau pour l'abreuvement des animaux ;
- l'appui à la structuration du milieu par l'émergence d'Organisations Paysannes (AV, AF, AJR, SC, etc.) ;
- le transfert progressif des compétences aux associations pour assurer la viabilité à long terme des actions ;
- la création et l'équipement de trois (03) GIE en machinisme agricole.

4.1.2 Amélioration de la qualité des produits agricoles

- l'amélioration des méthodes de conservation et de transformation des produits vivriers ;
- la construction et l'équipement de quatre(4) bâtiments pour la transformation des produits agricoles ;

4.1.3 Amélioration des revenus des producteurs de façon durable

- la diversification des activités de production végétale (fruits et légumes, sésame, karité, banane, pomme de terre, patate, arachide, pourghère, manioc, etc.) ; halieutique et animale (pisciculture, aviculture, apiculture, élevage de petits ruminants) ;
- la mise en œuvre des Plans d'action des filières porteuses étudiées ;
- la valorisation des potentialités locales à travers des actions d'organisation, de transformation et de commercialisation ;
- l'adoption de la démarche "Chaines de valeurs" et l'appui des principales filières ;
- la création de Pôles d'Entreprises Agricoles ;

4.2 En matière de développement socio-économique de la zone

4.2.1 la maîtrise et la mobilisation des ressources en eau de surface et souterraine

- l'amélioration des services de l'eau par la réhabilitation et l'entretien courant des infrastructures existantes ;
- la construction du seuil de Kourouba pour assurer l'approvisionnement en eau du périmètre de Maninkoura en toute saison et la mise en valeur d'un potentiel aménageable de 5000 ha ;
- la construction de régulateurs et de passerelles métalliques au niveau des canaux primaires et secondaires et la pose de buses sur les drains dans le périmètre de Maninkoura ;
- la promotion de la petite irrigation dans les zones défavorisées.

4.2.2 le renforcement du désenclavement de la zone ODRS

- la construction de la piste Yorobougoula-Nala sur 35 km ;
- les travaux de renforcement des 60 km de la piste Sélingué-Maninkoura-Figuiratomo-Kouré-Ballakoungo.

4.2.3 la construction et l'équipement d'infrastructures socio-économiques par l'installation d'unités de conservation et de transformation de produits agricoles ;

4.2. 4 l'amélioration du cadre et des conditions de vie en milieu rural

- l'amélioration de l'accès des populations à l'eau potable ;
- le renforcement des programmes d'Information Education Communication (IEC) relatifs à l'hygiène de l'eau, à la santé et à la nutrition ;
- l'appui à la construction et à l'équipement des maternités conformément à la politique sectorielle de la santé ;

- l'appui à la construction et à l'équipement des CSCOM conformément à la politique sectorielle de la santé ;
- l'appui aux campagnes de vaccination sous forme de Journées Nationales de Vaccination (JNV) et du Programme Elargi de Vaccination (PEV) ;
- l'appui à la lutte contre le VIH/ SIDA et autres Maladies Sexuellement Transmissibles (MST).

4.3 En matière de protection de l'environnement

4.3.1 la gestion durable des ressources naturelles

En partenariat avec les populations encadrées, les Communes rurales et les services techniques évoluant dans sa zone d'intervention, il s'agira pour l'ODRS de renforcer les actions dans les domaines suivants :

- l'appui à la production des plants et la réalisation de plantations communautaires et individuelles ;
- la diffusion des techniques adéquates de conservation et de restauration du sol, la lutte intégrée contre la dégradation de l'environnement et l'exploitation rationnelle des ressources naturelles ;
- l'élaboration de programmes d'aménagement et de gestion des forêts ;
- la promotion d'entreprises communautaires à base de produits forestiers non ligneux (miel, produits de cueillette)
- l'identification, le traitement et le suivi des types de dégradation des ressources du bassin versant ;
- l'application de mesures de protection des berges du lac et des fleuves contre le sapement et l'érosion ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un schéma global d'aménagement des pourtours du Lac en prévision des différentes formes d'occupation.

4.3.2 le suivi environnemental par l'utilisation de l'espace rural à des fins Agricoles en harmonie avec les autres usagers

- le suivi de la qualité de l'eau et des sols ;
- le suivi de la salubrité des débarcadères de pêche ;
- le suivi des mesures d'atténuation des impacts environnementaux des actions de développement consécutives à la mise en œuvre des projets ;
- l'identification et la prospection des zones sensibles suspectées de comblement, avec l'appui des partenaires.

4.4. En matière de développement des activités de promotion féminine

- le renforcement de la capacité des femmes dans le maraîchage, la riziculture ;
- la promotion du petit élevage (aviculture, embouche) ;
- l'agriculture (l'accès à la terre pour le maraîchage et la riziculture) ;
- la transformation et la commercialisation des produits agricoles, halieutiques, d'élevage et de cueillette ;
- l'accès au crédit et la promotion de l'épargne ;
- l'accès à l'équipement ;

4.5 En matière de promotion de l'emploi des jeunes

4.5.1 la création d'emplois et la réduction de l'exode rural

- la création d'emplois et l'insertion des jeunes et des femmes dans les filières porteuses ;
- la création des centres polyvalents destinés aux jeunes pour l'apprentissage des métiers ruraux.

4.5.2 le développement des formations directement articulées à l'emploi

- la formation des jeunes à la mécanisation ;
- la formation des femmes et des jeunes en petit élevage et en pisciculture ;
- la formation en agroalimentaire.

4.6 En matière de renforcement du Partenariat Public Privé, il est prévu la poursuite de la collaboration avec des partenaires dans les domaines de la recherche d'accompagnement, des aménagements et de la mise en exploitation des infrastructures portuaires.

4.7 En matière de renforcement des capacités d'intervention des acteurs

- l'acquisition de moyens logistiques (véhicules et motos) ;
- l'acquisition de matériels informatiques et mobiliers de bureau ;
- la formation à la GIPD ;
- la formation des femmes et des jeunes en petit élevage, en pisciculture et en agroalimentaire ;
- la formation des jeunes à la mécanisation ;
- la formation des OP en dynamique associative, en gestion de l'exploitation, en gestion de crédit et de fond de roulement ;
- la formation des producteurs à la préparation des fumures ;
- la formation en gestion de l'eau ;
- le renforcement des capacités à la résilience climatique.

V. Moyens nécessaires pour la réalisation du Contrat plan

Article 5 : L'exécution correcte des engagements et des activités du présent Contrat-Plan est liée essentiellement au renforcement des capacités aussi bien des producteurs et du personnel d'appui-conseil que des Collectivités décentralisées.

5.1.1 Les organisations paysannes (OP)

Elles bénéficieront de l'appui de l'Office de Développement Rural de Sélingué dans les domaines respectifs de leurs compétences notamment :

- le renforcement des capacités techniques, organisationnelles et de gestion;
- le renforcement de l'équipement par la facilitation de l'accès aux crédits ;
- le renforcement des capacités financières par la promotion du crédit épargne avec l'appui des institutions financières ;
- l'équipement des acteurs des filières Agricoles ;
- la poursuite de la subvention des engrais et des semences et de son élargissement aux autres sous secteurs de l'économie rurale ;
- le renforcement du partenariat.

5.1.2 L'Office de Développement Rural de Sélingué

Pour l'ODRS, le programme consistera à l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de formation du personnel d'encadrement dans le cadre de l'intensification et la diversification des productions d'une part et au renforcement des capacités de gestion d'autre part. Cela se réalise à travers :

- la formation thématique et le renforcement des capacités du personnel dans les modules de spécialité et d'autres actions pratiques ;
- l'appui aux formations diplômant des agents ;
- Le renforcement des programmes d'Information Education Communication (IEC) relatifs à l'hygiène de l'eau, à la santé et à la nutrition ;
- l'achat d'un car de 30 places pour les visites d'échanges d'expériences et cinq véhicules de mission ;
- la dotation du personnel en motos ;
- la mobilisation des ressources financières pour la réalisation des travaux, des études d'aménagement et de réhabilitation ;
- la mise en place des dotations budgétaires de l'Etat destinées à financer la Maîtrise d'Ouvrage Délégué et les autres missions de service public ;
- le recouvrement de la redevance avec un taux d'au moins 98% par campagne ;
- la poursuite du financement des activités de recherche ;
- le renforcement des effectifs de la gestion de l'eau pour prendre en compte les besoins engendrés par la réalisation de nouveaux aménagements
- la motivation du personnel de l'ODRS ;
- les visites d'échanges d'expériences.

5.1.3 Les collectivités décentralisées

Le renforcement des capacités concernera deux aspects :

- la mise en place et l'animation d'un cadre de concertation en vue de développer une synergie dans les interventions des acteurs de la zone ;
- l'appui technique aux Communes rurales dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre de leur Programme de Développement Social Economique et Culturel (P.D.S.E.C.).

VI. ENGAGEMENTS DES DIFFERENTES PARTIES

6.1 ENGAGEMENTS DE L'OFFICE DE DEVELOPPEMENT RURAL DE SELINGUE

Article 6 : L'Office de Développement Rural de Sélingué s'engage à :

- sécuriser les productions agricoles à travers l'augmentation des superficies aménagées ;
- maintenir les superficies déjà aménagées par l'entretien régulier des réseaux d'irrigation, de drainage et des stations de pompage pour une meilleure gestion de l'eau d'irrigation ;
- élaborer et transmettre à la tutelle le programme annuel d'entretien du réseau d'irrigation et de drainage ;
- améliorer la production et la productivité par l'appui conseil, la formation des producteurs et de l'encadrement, l'introduction des variétés performantes ;
- améliorer les revenus des producteurs par l'accroissement des productions agricoles, la diversification des activités de production, le désenclavement des zones de production, la valorisation des productions et l'appui aux collectivités décentralisées ;
- développer les activités de promotion féminine et poursuivre l'insertion des jeunes dans les circuits de production agricole;
- protéger l'environnement et gérer rationnellement les ressources du lac ;
- tout mettre en œuvre pour l'équilibre de sa gestion sur la base de ses recettes propres (produits des redevances et prestations diverses), des subventions de l'Etat et des ressources extérieures ;
- poursuivre l'application scrupuleuse des cahiers de charges ODRS / Attributaires et autres documents contractuels définissant les conditions d'attribution et/ou d'exploitation des infrastructures, afin d'assurer aux différents exploitants la sécurité nécessaire ;
- Créer les conditions favorables à la transformation de la zone en un Agro-pôle de développement ;
- poursuivre et intensifier la collaboration avec les Partenaires Privés dans le cadre de la mise en œuvre de leurs programmes de développement ;
- exécuter les activités du Contrat - Plan 2014 - 2016 suivant les indicateurs de performance consignés en annexe n°1.

Article 7: Le détail des engagements de l'Office de Développement Rural de Sélingué est consigné dans les annexes **(1, 2, 3, 4, 5, 6, 11, 12 et 13.2.)**

6.2 ENGAGEMENTS DES PRODUCTEURS

Article 8 : Les producteurs s'engagent à:

- améliorer la productivité en appliquant toutes les techniques d'intensification des cultures préconisées par l'encadrement ;
- appliquer scrupuleusement l'ensemble des textes contractuels (convention et tout autre Contrat de gestion ou d'exploitation) conclus entre l'ODRS et les producteurs, notamment ceux relatifs à l'exploitation des périmètres, à l'attribution des parcelles, à l'exploitation des terres, au paiement des redevances et toutes autres taxes, à l'entretien des infrastructures hydrauliques tertiaires, au service de l'eau, au retrait des parcelles ; à l'entretien régulier du réseau tertiaire et quaternaire ; l'exploitation des infrastructures portuaires ; à l'exploitation des aménagements piscicoles et à la gestion des infrastructures communautaires ;
- apurer les dettes collectives et/ou individuelles contractées par les paysans afin de rendre les organisations socioprofessionnelles crédibles et plus opérationnelles ;
- sensibiliser leurs membres pour le paiement des redevances aux dates indiquées dans le cahier des charges ;
- organiser un courant d'échange permanent entre la base et le sommet pour véhiculer toutes les informations utiles provenant des instances de partenariat : Conseil d'Administration de l'ODRS, Comité de Suivi du Contrat-Plan, réunions des Comités Paritaires, etc. ;
- assurer la protection de l'environnement à travers la mise en œuvre des mesures de défense et de restauration des eaux et des sols.

6.3 ENGAGEMENTS DE L'ETAT

Article 9 : Au titre de ce Contrat-Plan, l'Etat s'engage à :

- mettre en place les dotations budgétaires nécessaires à la réalisation des missions de service public de l'Office de Développement Rural de Sélingué conformément aux dispositions du Contrat Plan (MEF);
- mettre en place des ressources provenant du budget spécial d'investissement (MPP, MEF, MDR) ;
- contribuer à mobiliser les Partenaires Techniques et Financiers pour le financement des projets initiés dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs du Contrat-Plan (MDR) ;
- créer un environnement favorable au développement économique et social de la zone d'intervention de l'ODRS (MDR, MEF,...) ;
- suivre l'exécution correcte du programme d'entretien du réseau d'irrigation et de drainage par l'ODRS (MDR) ;
- évaluer annuellement l'exécution du Contrat-Plan au cours des sessions du Comité de Suivi mis en place.

Article 10 : Les engagements financiers de l'Etat, sont présentés aux annexes **9, 10, 13.1** du présent Contrat – Plan.

VII. SUIVI ET EVALUATION DU CONTRAT PLAN

Article 11 : le Comité de suivi du Contrat-Plan se réunit en session ordinaire une fois par semestre sur convocation de son Président. Toutefois, il peut se réunir en session extraordinaire à la demande des 2/3 de ses membres ou sur initiative de son Président.

VIII. DISPOSITIONS FINALES

SECTION I : Annexes

Article 12 : Les Annexes citées dans le présent Contrat – Plan en sont parties intégrantes à savoir :

- Annexe 1 : Indicateurs de performance des principales activités du contrat plan
- Annexe 2 : évolution des indicateurs de performance
- Annexe 3 : Objectifs d'intensification de la production agricole ;
- Annexe 4 : Objectifs de diversification des productions agricoles ;
- Annexe 5 : Objectifs d'amélioration des revenus des producteurs ;
- Annexe 6 : Objectifs de diversification des productions halieutiques et animales ;
- Annexe 7 : Objectifs de formation en Alphabétisation Fonctionnelle ;
- Annexe 8 : Objectifs en activités de Promotion Féminine ;
- Annexe 9 : Objectifs en Etudes d'Aménagements;
- Annexe 10 : Objectifs en Travaux d'Aménagements ;
- Annexe 11 : Objectifs de transfert d'activités aux Organisations Paysannes ;
- Annexe 12 : Objectifs de Protection de l'Environnement ;
- Annexe 13.1 : Dépenses de Personnel, de Fonctionnement et d'investissement 2014-2015-2016 ;
- Annexe 13.2 : Objectifs en recettes propres ;
- Annexe 13.3 : Répartition des dépenses par source de financement ;

SECTION II : Clauses de sauvegarde

Article 13 : Si des faits ou décisions non prévus par le présent Contrat – Plan en rendaient certaines dispositions inapplicables ou empêchaient d'atteindre les résultats prévus, le Comité de Suivi du Contrat – Plan en tirerait les conséquences par rapport aux différents engagements de l'Etat, de l'Office de Développement Rural de Sélingué et des Producteurs et leur proposera le cas échéant les modifications souhaitables.

SECTION III : Conditions d'entrée en vigueur

Article 14 : Le Contrat – Plan entrera en vigueur après approbation par le Gouvernement.

Bamako, le _____

Le Représentant des Producteurs

Le Directeur Général de l'ODRS

Fodé TRAORE

Ousmane MAIGA

**LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES
FINANCES**

**LE MINISTRE DU DEVELOPPEMENT
RURAL**

Mme BOUARE Fily SISSOKO

Dr Bokary TRETA

IX. ANNEXES

ANNEXE 1: Indicateurs de performance des principales activités du contrat plan

Domaine d'activités	Indicateurs de performance
Entretien et réhabilitation des réseaux hydrauliques (irrigation et drainage) et de circulation existants	<ul style="list-style-type: none"> ✓ longueur entretenue ○ réseau primaire et secondaire d'irrigation : 102684 ml ○ réseau primaire et secondaire de drainage : 57224 ml ○ réseau tertiaire d'irrigation : 724544 ml ○ réseau tertiaire de drainage : 574861 ml ○ réseau de circulation primaire et secondaire : 14000 ml ○ réseau primaire réhabilitée : 13000 ml
Production de semences certifiées (riz +maïs)	702 tonnes de riz et 14tonnes de maïs
Utilisation des engrais	<ul style="list-style-type: none"> ✓ superficie fertilisée en fumure organique : 31739ha ✓ superficie fertilisée en fumure minérale de fond : 59100 ha ✓ superficie fertilisée en fumure minérale de couverture: 59100 ha
Aménagement de nouveaux périmètres agricoles	<ul style="list-style-type: none"> ✓ superficies aménagées : 1985 ha ✓ superficies étudiées : (A.P.D.) : 5160 ha
Construction des pistes rurales	<ul style="list-style-type: none"> ✓ longueur de pistes construites : 35 km ✓ longueur de pistes étudiées : (APD) : 122.5 km

<p>Production animale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aviculture : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre d'aviculteurs formés : 100 ✓ Nombre de vaccinateurs villageois formés : 25 ✓ Nombre d'équipements mis en place : couveuses (15), mangeoires (100), abreuvoirs(100) • Embouche : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre d'éleveurs formés : 40 ✓ Nombre de têtes : ovins (500), bovins (200) • Apiculture : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Quantité de Miel produite : 6 000 litres ✓ Nombre d'apiculteurs formés : 320 dont 20 femmes formées ✓ Nombre d'équipements mis en place : 20 ruches, 20 combinaisons, 20 enfumoirs, 20 lève-cadres • Pêche et pisciculture: <ul style="list-style-type: none"> ✓ Quantité de poissons pêchés dans le lac : 12 000 tonnes
<p>Accroissement des rendements et de la production végétale</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ riz maîtrise totale An 1 : 6 ; An 2 : 6 ; An 3 : 6 T/ha ✓ riz NERICA: An 1: 2,5; An 2: 2,5; An3: 2,5T/ha ✓ riz sub libre: An 1: 1,5; An 2: 1,7; An 3: 1,7T/ha ✓ riz bas-fonds: An 1: 2,5 ; An 2: 2,5 ; An 3: 2,5T/ha ✓ maïs conv : An 1 : 3,5 ; An 2 : 3,5 ; An 3 : 3,5T/ha ✓ maïs hybride : An1 : 6 ; An 2 :6 ; An 3 :6T/ha ✓ mil: An 1: 1,1 ; An 2:1,1; An 3:1,1T/ha ✓ sorgho: An 1 :1,25 ; An 2 :1,25 ; An 3 :1,25T/ha ✓ sésame: An 1:0,5; An 2 : 0,5; An 3 : 0,6T/ha ✓ banane: an 1: 16 ; An 2: 20 ; An 3 : 20T/ha ✓ niébé: An 1: 0,75; An 2: 0,8; An 3: 0,8T/ha ✓ arachide : An 1: 0,88 ; An 2:0,88 ; An 3: 0,9T/ha ✓ manioc: An 1: 18 ; An 2 :20 ; An 3: 20 T/ha

Accroissement des rendements et de la production végétale (suite)	<ul style="list-style-type: none"> • Productions (tonnes) ✓ Riz : 81235.5, ✓ Maïs : 135697.5 ✓ Mil : 4092, ✓ Sorgho : 7125 ✓ Banane: 2224, ✓ Sésame : 590 ✓ Niébé grain : 697.5, ✓ Arachide : 14599 ✓ Manioc : 35400
Infrastructure hydro agricole	<ul style="list-style-type: none"> • Ouvrages réhabilités et fonctionnels : 13 000ml • Ouvrages construits et exploités : <ul style="list-style-type: none"> ✓ un seuil(1) agricole sur le fleuve Sankarani ✓ Vingt(20) ouvrages de régulations ✓ Cinquante cinq(55) Kms de piste stabilisées ✓ Trente(30) Kms de digue végétalisée et stabilisée.
Recouvrement de la redevance	✓ Taux de recouvrement : 98%
Renforcement des capacités des organisations paysannes	✓ Nombre de producteurs formés : 3000
Suivi de la qualité de l'eau	✓ Nombre de missions de prélèvement d'échantillons d'eau pour analyse : 24
Surveillance du bassin versant	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de sites dégradés étudiés : 23 ✓ Nombre de sites restaurés : 8
Suivi des mesures d'atténuation consécutives à la mise en œuvre des projets	✓ Taux de réalisation des mesures d'atténuation : 50%
Création d'emplois dans les filières porteuses	✓ Nombre de jeunes ruraux installés : 500
	✓ Nombre d'emplois créés : 4000
Reboisement et Plantation	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de Plants produits : 130.000 ✓ Superficie de Plantations individuelles : 45 ha ✓ Superficie de bosquets villageois : 50 ha ✓ Longueur de haies vives : 10 000 ml
Arboriculture fruitière	✓ Vergers appuyés : 120 ha
Défense et restauration des berges	✓ Enrochement des berges : 1400 m3
	✓ Plantation et protection des talus : 10 ha

ANNEXE 2: Evolution des indicateurs de performance

INDICATEURS DE PERFORMANCE	UNITE	Niveau de réalisation par année				CUMUL
		AN	AN 1	AN2	AN 3	DES 3ANS
		REF	2014	2015	2016	
Longueur de réseau d'irrigation entretenue (Primaire et secondaire)	MI	51 342	51 342	25 671	25 671	102 684
✓ Périmètre aval Sélingué	MI	22573	22573	11286,5	11286,5	45 146
✓ Périmètre de Maninkoura	MI	28 769	28769	14384,5	14384,5	57 538
Longueur de réseau de drainage entretenue (Primaire et secondaire)	MI	28 612	28 612	14 306	14 306	57 224
✓ Périmètre aval Sélingué	MI	17 335	17 335	8667,5	8667,5	34 670
✓ Périmètre de Maninkoura	MI	11277	11 277	5638,5	5638,5	22 554
Réseaux tertiaires d'irrigation entretenus	MI	241 515	241 515	241 515	241 515	724 544
✓ Périmètre aval Sélingué	MI	127 641	127 641	127 641	127 641	382 923
✓ Périmètre de Maninkoura	MI	113 874	113 874	113 874	113 874	341 621
Réseaux tertiaires de drainage entretenus	MI	191 620	191 620	191 620	191 620	574 861
✓ Périmètre aval Sélingué	MI	131 664	131 664	131 664	131 664	394 992
✓ Périmètre de Maninkoura	MI	59 956	59 956	59 956	59 956	179 869
Réseaux de circulation entretenus (Primaire et secondaire)	MI	5 600	2 000	6 000	6 000	14 000
✓ Périmètre aval Sélingué	MI	3 000	1000	5000	5000	11 000
✓ Périmètre de Maninkoura	MI	2 600	1000	1000	1000	3 000
Longueur de réseau hydraulique réhabilitée (Primaire et secondaire) dans le périmètre de Sélingué	MI	75	100	6500	6400	13000
Production de semences certifiées (riz)	T	149,35	222	240	240	702
Production de semences de maïs	T	0	0	7	7	14
Superficie fertilisée en fumure organique	Ha	1211	10271,5	10592	10876	31739,5

Superficie fertilisée en fumure minérale de fond	Ha	2436	19175	19720	20205	59100
Superficie fertilisée en fumure minérale de couverture	Ha	7144	19175	19720	20205	59100
Superficie de périmètres aménagés	Ha	2294	480	410	1095	1985
Superficie de périmètres étudiés : (A.P.D.)	Ha	5160	2990	2645	1950	7585
Longueur de pistes construites	Km	0	0	0	35	35
Nombre de plan d'action de développement de filières élaborées	U	4	4	2	0	6
Superficies des productions Végétales	Ha					0
Riz Maîtrise Totale	Ha	2655	2 655	3 135	3 545	9335
Maïs conventionnel	Ha	11350	11 675	11 675	11 675	35025
Mil	Ha	1150	1 240	1 240	1 240	3720
Sorgho	Ha	1650	1 900	1 900	1 900	5700
Arachide	Ha	5235	5 350	5 350	5 350	16050
Sésame	Ha	285	365	370	370	1105
Banane	Ha	25	40	40	40	120
Manioc	Ha	555	500	660	660	1820
Rendements moyens de la production végétale	T/ha					
Riz Maîtrise Totale	T/ha	5,72	6	6	6	6,00
Maïs conventionnel	T/ha	2,1	3,5	3,5	3,5	3,50
Mil	T/ha	0,92	1	1,1	1,1	1,07
Sorgho	T/ha	1	1,25	1,25	1,25	1,25
Arachide	T/ha	0,88	0,88	0,88	0,9	0,89
Sésame	T/ha	0,54	0,5	0,5	0,6	0,53
Banane	T/ha	14	16	20	20	18,67
Manioc	T/ha	17,5	18	20	20	19,33
Production végétale	T					
Riz Maîtrise Totale	T	15186,6	15930	18810	21270	56 010
Maïs conventionnel	T	23835	40862,5	40 863	40 863	122 588
Mil	T	1058	1240	1 364	1 364	3 968
Sorgho	T	1650	2375	2 375	2 375	7 125
Arachide	T	4606,8	4708	4 708	4 815	14 231

Sésame	T	153,9	182,5	185	222	590
Banane	T	350	640	800	800	2 240
Manioc	T	9712,5	9000	13 200	13 200	35 400
Taux de recouvrement	%	98	98	98	98	98
Nombre de producteurs formés	U	350	500	600	1000	2100
Nombre de structures de micro finances installées	U	5	1	1	1	3
Protection de l'environnement						
Nombre de missions de prélèvement d'échantillons d'eau pour l'analyse	U	8	8	8	8	24
Nombre de sites dégradés recensés	U	5	5	6	12	23
Nombre de sites restaurés	U	2	3	2	3	8
Superficie des sites à restaurer	Ha	0	3	2	3	8
Nombre de jeunes ruraux installés	U	30	50	50	50	150
Nombre de plants produits	U	50000	50000	40000	40000	130000
Superficie de plantations individuelles	Ha	20	15	15	15	45
Superficie de bosquets villageois	Ha	54	10	25	15	50
Longueur de haies vives	Ml	8200	4000	3000	3000	10000
Superficie de vergers réalisés	Ha	30	50	40	30	120
Volume d'enrochement pour la protection des berges	m ³	600	500	500	400	1400
Superficie de berges protégées en plantation	Ha	1,5	4	3	3	10

ANNEXE 3: Objectif d'intensification de la production agricole

N°	Désignations	Unité	Année Réf 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016
1	Potentiel irrigable identifié	Ha	19885	19885	19885	19885
2	Superficies étudiées	Ha	5160	2990	2645	1950
3	Superficies aménagées	Ha	2294	480	410	1095
4	Superficies exploitées (cumul)					
4.1	Riziculture (dans les périmètres)	Ha	2655	2655	3135	3545
4.2	Riziculture de submersion libre	Ha	2850	2370	2370	2370
4.3	Riz NERICA	Ha	925	965	965	965
4.4	Riziculture pluviale Bas-fonds	Ha	750	850	850	850
4.5	Culture de maïs Hybride	Ha	400	660	725	800
4.6	Culture de maïs conventionnel	Ha	11350	11675	11675	11675
4.7	Culture de mil	Ha	1150	1240	1240	1240
4.8	Culture de sorgho	Ha	1650	1900	1900	1900
4.9	Culture de Niébé	Ha	238	290	300	300
4.10	Culture d'arachide	Ha	5235	5350	5350	5350
4.11	Maraîchage dans les périmètres	Ha	50	55	60	60
4.12	Semences certifiées (riz)	Ha	26,11	37	40	40
4.13	Semences certifiées (maïs)	Ha	0	0	2	2
5	Produits maraîchers					
5.1	Oignons	Ha	130	105	105	105
5.2	Echalote	Ha	48	85	85	85
5.3	Choux	Ha	6,5	8	8	8
5.4	Concombre	Ha	4	3	4	5
5.5	Tomate	Ha	50	45	52	55
5.6	Gombo	Ha	65	68	70	70

5.7	Laitue	Ha	12	17	20	20
5.8	Pomme de terre	Ha	4	53	60	60
5.9	Aubergine	Ha	8	11	13	15
5.10	Courgette	Ha	4	4	10	15
5.11	Piment	Ha	11	11	12	13
6	Diversifications des cultures (Sup. cumulées)					
6.1	Sésame	Ha	285	365	370	370
6.2	Banane	Ha	25	40	40	40
7	Nombre d'attributaires dans les périmètres					
7.1	Riziculture	U	3512	3512	3992	3992
7.2	Culture de maïs	U	342	342	360	360
7.3	Maraîchage	U	629	629	650	650
7.4	Banane	U	86	86	100	100
8	Nombre de caisse d'épargne et de crédit	U	5	1	1	1
8.1	Nombre d'équipement					
8.2	Tracteur	U	7	2	3	3
8.3	Motoculteurs	U	9	10	10	10
8.4	Charrue	U	2060	140	300	500
8.5	Bœuf de labour (unité de bœufs de labour)	U	3680	70	100	150
8.6	Herses	U	560	40	40	60
8.7	Charrettes	U	750	50	30	50
8.8	Batteuse à riz	U	37	13	7	5
8.9	Décortiqueuse riz	U	29	6	5	10
8.10	Egreneuse de maïs	U	5	5	5	5
8.11	Moulin	U	35	2	3	5
8.12	Plateforme multifonctionnelle	U	9	3	3	5
9	Groupe motopompe	U	50	40	20	10
9.1	Epannage d'engrais (ha)					
9.2	Fumure organique	Ha	1211	10272	10592	10876

9.3	Engrais chimique de fonds	Ha	2436	19175	19720	20205
9.4	Engrais chimique de couverture (urée)	Ha	7144	19175	19720	20205
10	Superficies désherbées en riziculture					
10.1	Désherbage manuel	Ha	3040	2890	2745	2605
10.2	Désherbage chimique (herbicide)	Ha	10770	15855	16645	17475
11	Réseaux d'irrigation entretenue (Primaire et secondaire)	MI	51 342	51 342	25671	25671
12	Réseaux de drainage entretenu (Primaire et secondaire)	MI	28 612	28612	14306	14306
13	Réseaux de circulation entretenue (Primaire et secondaire)	MI	5 600	2000	6000	6000
14	Réseaux hydraulique réhabilité (Primaire et secondaire)	MI	75	100	6500	6400
15	Réseaux tertiaires d'irrigation entretenue	MI	241515	241515	241515	241515
16	Réseaux tertiaires de drainage entretenu	MI	191620	191620	191620	191620
17	Rendement (en tonne)					
17.1	Culture de riz MT	T/Ha	5,72	6	6	6
17.2	Riz Nerica	T/Ha	2	2,5	2,5	2,5
17.3	Riz sub libre	T/Ha	1,2	1,5	1,7	1,7
17.4	Riz bas-fond	T/Ha	2,1	2,5	2,5	2,5
17.5	Culture de maïs conventionnel	T/Ha	2,1	3,5	3,5	3,5
17.6	Culture de mil	T/Ha	0,92	1,1	1,1	1,1
17.7	Maïs hybride	T/Ha	5	6	6	6
17.8	Culture de sorgho	T/Ha	1	1,25	1,25	1,25
17.9	Culture d'arachide	T/Ha	0,88	0,88	0,88	0,9
17.10	Culture de Niébé	T/Ha	0,75	0,75	0,8	0,8
17.11	Culture de sésame	T/Ha	0,54	0,5	0,5	0,6
17.12	Culture de banane	T/Ha	14	16	20	20
17.13	Semences certifiées (riz) en rendement	T/Ha	5,72	6	6	6
18	Production en tonne					
18.1	Riz paddy en maîtrise totale	T	15186,6	15930	18810	21270
18.2	Riz Nerica	T	1850	2412,5	2412,5	2412,5

18.3	Riz sub libre	T	3420	3555	4029	4029
18.4	Riz bas-fond	T	1575	2125	2125	2125
18.5	Maïs conventionnel	T	23835	40863	40863	40863
18.6	Maïs hybride	T	2000	3960	4350	4800
18.7	Mil	T	1058	1364	1364	1364
18.8	Sorgho	T	1650	2375	2375	2375
18.9	Arachide	T	4606,8	4708	4708	4815
18.10	Niébé	T	178,5	217,5	240	240
18.11	Sésame	T	153,9	182,5	185	222
18.12	Banane	T	350	640	800	800
18.13	Production de semence sélectionnée (riz)	T	149,35	222,00	240,00	240,00
18.14	Production de semence sélectionnée (maïs)	T	0	0	7	7

Commentaire : le présent Contrat-Plan prévoit la production de 81 235 tonnes de riz (tous systèmes confondus), 146 915 tonnes de céréales sèches, 15 518 tonnes de légumineuses, 2 224 tonnes de banane et 702 tonnes de semences riz. Un accent particulier sera mis sur la diffusion du maïs hybride et l'utilisation de la fumure organique par les producteurs.

ANNEXE 4: Objectif de diversification des productions agricoles

N°	Désignations	Année Réf	Objectifs			Cumul 2014-2016	
			2013	2014	2015		2016
1	Superficies des productions Végétales (Ha)						
1.1	Maïs hybride	Nombre producteurs	25	50	60	75	185
		Superficies	50	75	90	115	280
1.2	Arachide	Nombre producteurs	30	35	45	50	130
		Superficies	60	70	90	100	260
1.3	Sésame	Nombre producteurs	45	60	70	80	210
		Superficies	33,75	45	52,5	60	158
1.4	Banane	Nombre producteurs	20	35	45	55	135
		Superficies	10	17,5	22,5	27,5	68
1.5	Manioc	Nombre producteurs	20	25	35	45	105
		Superficies	20	25	35	45	105
1.6	Arachide de décru	Nombre producteurs	25	30	45	60	135
		Superficies	12,5	15	22,5	30	68
1.7	Patate de décru	Nombre producteurs	30	40	55	70	165
		Superficies	15	20	27,5	35	83
1.8	Pomme de terre	Nombre producteurs	15	25	35	40	100
		Superficies	1	6,25	8,75	10	25
1.9	Oignon	Nombre producteurs	25	30	35	45	110
		Superficies	12,5	15	17,5	22,5	55
2	Rendements moyens de la production végétale (T/Ha)						
2.1	Maïs hybride		6	6	6	6,00	6,0
2.2	Arachide		0,88	0,88	0,88	0,9	0,9
2.3	Sésame		0,54	0,5	0,5	0,6	0,5
2.4	Banane		14	16	20	20	18,7
2.5	Manioc		17,5	18	20	20	19,3

2.6	Arachide de décru		0,7	0,75	0,8	0,90	0,8
2.7	Patate de décru		15	15	16	16	15,7
2.8	Pomme de terre		14,4	14,4	16	18	16,1
2.9	Oignon		19,7	19,7	20	20	19,9
3	Production végétale (T)						
3.1	Maïs hybride		300	450	540	690	1 680
3.2	Arachide		52,8	61,6	79,2	90	231
3.3	Sésame		18,225	22,5	26,25	36	85
3.4	Banane		140	280	450	550	1 280
3.5	Manioc		350	450	700	900	2 050
3.6	Arachide de décru		8,75	11,25	18	27	56
3.7	Patate de décru		225	300	440	560	1 300
3.8	Pomme de terre		14,4	90	140	180	410
3.9	Oignon		246,25	295,5	350	450	1 096

Commentaire : Dans le cadre de la diversification, la période 2014-2016 connaîtra la promotion de la culture du manioc dans le cadre du partenariat avec l'Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (APEJ) et la Compagnie Africaine des Dérivés du Manioc (CADM). La production est destinée à alimenter une usine d'extraction de l'amidon qui sera implantée à cet effet par la CADM.

ANNEXE 5: Objectif d'amélioration des revenus (Cultures principales et cultures de diversification)

DESIGNATION		An 1	An 2	An 3	Cumul
Superficies (Ha)	Riz Maîtrise Totale	2655	2655	2655	7 965
	Riz Submersion Libre	2370	2370	2370	7 110
	Riz NERICA	965	965	965	2 895
	Riz Bas-fond	850	850	850	2 550
	TOTAL RIZ	6 840	6 840	6 840	20 520
	Maïs conventionnel	11675	11675	11675	35 025
	Maïs hybride	660	725	800	2 185
	Total maïs	12 335	12 400	12 475	37 210
	Mil	1240	1240	1240	3 720
	Sorgho	1900	1900	1900	5 700
	Arachide	5350	5350	5350	16 050
	Sésame	365	370	370	1 105
	Banane	40	40	40	120
	Productions (Tonnes)	Riz Maîtrise Totale	15930	18810	21270
Riz Submersion Libre		3555	4029	4029	11 613
Riz NERICA		2412.5	2412.5	2412.5	7 238
Riz Bas-fond		2125	2125	2125	6 375
TOTAL RIZ		24 023	27 377	29 837	81 236
Maïs conventionnel		40 863	40 863	40 863	122 588
Maïs hybride		3960	4 350	4 800	13 110
Total maïs		44 823	45 213	45 663	135 698
Mil		1 364	1 364	1 364	4 092
Sorgho		2 375	2 375	2 375	7 125

	Arachide	4 708	4 708	4 815	14 231
	Sésame	182.5	185	222	590
	Banane	1 376	2 000	2 000	5 376
Coût de production/ha (F CFA)	Riz Maîtrise Totale	498 500	498 500	498 500	498 500
	Riz Submersion Libre	249 500	249 500	249 500	249 500
	Riz NERICA	275 000	275 000	275 000	275 000
	Riz Bas-fond	286 500	286 500	286 500	286 500
	moyenne riz	327 375	327 375	327 375	327 375
	Maïs	303 250	303 250	303 250	303 250
	Sésame	45 000	47 500	50 000	47 500
	Banane	1 706 612	1 706 612	1 706 612	1 706 612
Coût de Production totale (F CFA)	Riz moyenne	2 239 245 000	2 239 245 000	2 239 245 000	6 717 735 000
	Maïs	3 740 588 750	3 760 300 000	3 783 043 750	11 283 932 500
	Sésame	16 425 000	17 575 000	18 500 000	52 487 500
	Banane	68 264 480	68 264 480	68 264 480	204 793 440
Prix aux producteurs (F CFA)	Riz moyenne	166	166	166	166
	Maïs	125	125	125	125
	Sésame	425	450	450	442
	Banane	115	115	115	115
Valeur des productions (F CFA)	Riz moyenne	3 987 735 000	4 544 499 000	4 952 859 000	13 485 093 000
	Maïs	5 602 812 500	5 651 562 500	5 707 812 500	16 962 187 500
	Sésame	77 562 500	83 250 000	99 900 000	260 362 500
	Banane	158 240 000	230 000 000	230 000 000	618 240 000

Revenu net (F CFA)	Riz moyenne	1 748 490 000	2 305 254 000	2 713 614 000	6 767 358 000
	Maïs	1 862 223 750	1 891 262 500	1 924 768 750	5 678 255 000
	Sésame	61 137 500	65 675 000	81 400 000	207 875 000
	Banane	89 975 520	161 735 520	161 735 520	413 446 560
Revenu /ha (FCFA)	Riz moyenne	255 627	337 025	396 727	329 793
	Maïs	150 971	152 521	154 290	152 600
	Sésame	167 500	177 500	220 000	188 122
	Banane	2 249 388	4 043 388	4 043 388	3 445 388

Commentaire : les objectifs d'amélioration des revenus concernent les cultures principales comme le riz et le maïs et les cultures de diversification telles que le sésame et la banane. Du point de vue rentabilité, les cultures évaluées constituent une source certaine d'amélioration de revenu pour les producteurs.

ANNEXE 6 : Objectifs de diversification des productions halieutiques et animales

N°	Désignation	Année de référence 2013	A réaliser			Cumul (3ans)
			2014	2015	2016	
1	Quantité de poisson pêchée dans le lac (Tonnes)	2327,56	3750	3850	3950	11550
2	Quantité d'alevins produits (Nombre)	13000	40000	60000	100000	200000
3	Quantité d'alevins vendus (Nombre)	13000	40000	60000	100000	200000
4	Quantité de poissons marchands (tonnes)	-	54	107	158	319
5	Superficie d'étangs de pisciculture installés (en m2)	4030	8000	6000	2000	16000
6	Nombre d'étangs de pisciculture installés	13	20	15	5	40
7	Nombre de cages flottantes	0	32	32	32	96
8	volume des cages flottantes installées (en m3)	0	640	640	640	1920
9	Mise en place des PDE par groupe d'intérêts	1	1	1	1	3
10	Quantité de miel produit (litre)	-	2000	2000	2000	6000
11	Nombre de vaccinateurs villageois formés	-	8	8	9	25
12	Nombre de couveuses installées	-	5	5	5	15
13	Nombre d'aviculteurs formés	-	30	40	30	100
14	Nombre de mangeoires installées	-	30	40	30	100
15	Nombre d'abreuvoirs installés	-	40	30	30	100
16	Nombre d'éleveurs formés	-	10	15	15	40
17	Nombre de têtes embouchées ovins	-	100	200	200	500
18	Nombre de têtes embouchées bovins	-	50	75	75	200
19	Nombre d'apiculteurs formés	-	100	100	100	300
20	Nombre de femmes formées en apiculture	-	6	7	7	20
21	Nombre d'équipements d'apiculture mis en place					
22	<i>Ruches</i>	-	6	7	7	20
22.1	<i>Combinaisons</i>	-	6	7	7	20
22.2	<i>Enfumeurs</i>	-	6	7	7	20
22.3	<i>Lèvre cadre</i>	-	6	7	7	20

En matière de diversification des productions halieutiques et animales, l'accent sera mis sur la consolidation des acquis du Projet Halieutique et la dynamisation des activités de production animale notamment l'embouche (bovine et ovine) et l'apiculture.

Annexes 7: Objectifs de formation en alphabétisation fonctionnelle dans la zone ODRS

DESIGNATION	Situation de référence	A REALISER			CUMUL
		2014	2015	2016	
Ouverture de CAF	35	3	5	6	14
Auditeurs inscrits et formés	541	300	350	400	1050
Hommes	268	140	150	160	450
Femmes	273	160	200	240	600
Formation de néo-alphabètes	188	120	180	200	500
Hommes	78	50	80	80	210
Femmes	110	70	100	120	290
Nombre d'animateurs à former	72	20	36	40	96
Animateurs formés	44	15	20	25	60
Animatrices formées	28	5	16	15	36
Nombre d'animateurs à recycler	34	20	20	30	70
Animateurs à recycler	18	10	15	20	45
Animatrices à recycler	16	10	5	10	25
Néo-alphabètes exerçant une fonction	123	40	45	50	135

Les activités d'alphabétisation auront lieu dans les communes relevant de la zone de Maninkoura (Maramandougou, Kourouba, Tiakadougou Faraba, Séléfougou) et de Sélingué (Baya, Tagandougou et Tiakadougou Dialakoro). L'accent sera mis sur le suivi des centres, la formation des animateurs villageois et des néo-alphabètes et le recyclage des écrivains villageois.

ANNEXE 8: Objectifs en activités de promotion féminine

N°	DESIGNATIONS	ANNEE DE REFERENCE		A REALISER						CUMUL	
		2013		2014		2015		2016		3 ans	
		NF ¹	NGF ²	NF	NGF	NF	NGF	NF	NGF	NF	NGF
1	Agriculture: Exploitation de parcelles (maraîchage et riziculture)	1285	81	1322	85	1361	92	1402	97	4085	274
2	Commercialisation du Paddy: achat de produit, transformation et revente	2758	71	290	75	291	82	306	90	887	247
3	Gestion de plates-formes multifonctionnelles par l'exploitation rationnelle des différentes composantes (moteur, décortiqueuse, moulin, presse, charge batterie)	1830	69	1845	72	1860	76	1885	81	5590	229
4	Exploitation forestière (karité, miel): ramassage des noix de karité	200	23	240	28	270	33	295	38	805	99

Dans ce domaine l'ODRS apporte l'appui conseil nécessaire pour :

- le renforcement de l'accès des femmes aux terres aménagées ; la poursuite et le renforcement des appuis aux femmes par rapport à l'accès aux crédits pour le financement des activités génératrices de revenus ;
- le renforcement des actions pour la valorisation des produits (beurre de karité, tomate, oignon, transformation du poisson, sous-produits du miel, sésame) ;
- la création, l'organisation et la formation des groupements de féminin(GF).

¹ NF: Nombre de Femmes

² NGF: Nombre de Groupement Féminin

Annexes 9: Objectifs en études d'aménagement (Montant en millions de F CFA)

N°	Désignation	A réaliser			Montant (en millions de F CFA)				Observations
		2014	2015	2016	2014	2015	2016	Total	
1	Etudes de faisabilité de plaines (Ha)								
1.1	Plaine de Gouéléninkoro	1680	0		201,6			201,6	Financement à chercher
1.2	Plaine de Kalako	0	0	400			48	48	Financement à chercher
1.3	Plaine de Kabaya	0	600		0	72		72	Budget National
1.4	Plaine de Komissana	0	0	300	0		36	36	Financement à chercher
1.5	Plaine de Komana-Soloba	400	0		48			48	Financement à chercher
1.6	Plaine de Ouaramandiana	0	800			96		96	Budget National
1.7	Plaine de Tiakadougou Faraba(Lèda)	0	1200		0	144		144	Financement à chercher
1.8	Plaine de Nédiana(Malikila)	0		1200	0		144	144	Financement à chercher
1.9	Mares et Bas-fonds	35	45	50	4,2	5,4	6	15,6	Financement à chercher
1.10	Actualisation des études d'aménagement des plaines de Faraba-Sembè et Fazan avec option d'irrigation gravitaire à partir de la prise sur la rive gauche du Sankarani au niveau du Barrage de Sélingué avec le canal d'aménée	875			150			150	30 millions sur le Budget National et 120 millions à rechercher
Total 1		2990	2645	1950	403,8	317,4	234	955,2	
2	Etudes de faisabilité de pistes (Km)								
2.1	Piste Yanfolila-Torakoro	30			22,5			22,5	Financement à chercher
2.2	Piste Yorobougoula-Nala		35		0	26,25		26,25	Financement à chercher
2.3	Piste Nénéko-Ouamandiana			12,5	0		9,375	9,375	Budget National
2.4	Piste Sélingué-Dossola		30		0	22,5		22,5	Financement à chercher
2.5	Piste Dalabala-Léna			15	0		11,25	11,25	Budget National
Total 2		30	65	27,5	22,5	48,75	20,625	91,875	
3	Etude d'évaluation du stock halieutique dans le Lac de Sélingué				30			30	Financement à chercher
4	Etude d'aménagement des berges du lac				33			33	Financement à chercher
Total Général					489,3	366,15	254,625	1110,075	

Annexes 10: Objectifs en travaux d'aménagement Montant (en millions de F CFA)

N°	Désignation	A réaliser				Montant (en millions de F CFA)				Observations
		2014	2015	2016	Cumul 2014-2016	2014	2015	2016	Total 2014-2016	
1	Aménagements hydro agricoles(Ha)									
1.1	Fanzan			605	605	0	0	3630	3630	Y compris le canal d'aménée d'eau(revêtu) sur 12 Km
1.2	Faraba-Sembé			189	189	0	0	1134	1134	
1.3	Bas-Fonds(mare de Magadala)			0.5	0.5	0	0	3	3	
1.4	Plaine de Djilénfing 2		45		45	0	270	0	270	
1.5	Plaine de Goualala		75		75	0	450	0	450	
1.6	Plaine de Nénédiana			300	300	0	0	1800	1800	
1.7	Plaine de Kotouba	400			400	2400	0	0	2400	
1.8	Zone d'extension Périmètre aval	80			80	480	0	0	480	
1.9	Plaine de Ourou-Ourou		290		290	0	1740	0	1740	
	Total travaux d'aménagement hydro agricoles	480	410	1095	1984.5	2880	2460	6567	11907	
1.10	Supervision des travaux (10%)					288	246	656.7	1190.7	
	Total 1	480	410	1095	1984.5	3168	2706	7224	13097.7	
2	Réhabilitation du périmètre aval de Sélingué									
2.1	Travaux de Réhabilitation					3500			3500	
2.2	Total réhabilitation					3500			3500	
2.3	Supervision des travaux (10%)					350			350	
	Total 2					3850			3850	
3	Infrastructures routières									
3.1	Piste Yorobougoula- Nala		35		35		175		175	
3.2	Total aménagement routier		35		35		175		175	
3.3	Supervision des travaux (10%)						17.5		17.5	
	Total 3		35		35				192.5	
	Total Général (1+2+3)					7018	2899	7224	17140.2	

ANNEXE 11 : Objectifs de transfert d'activités aux organisations paysannes

N°	Désignation	An réf 2013	A réaliser			
			2014	2015	2016	Cumul 2014-2016
1	Gestion de l'eau à partir des tertiaires (organisation du tour d'eau) : nombre de Groupements d'irrigants	397	410	415	415	1240
2	Production des semences certifiées					
2.1	Nombre de paysans semenciers pour le riz	15	22	27	30	79
2.2	Nombre de paysans semenciers pour le maïs	7	12	15	17	44
2.3	Production de semence de riz (Tonnes)	149.35	222	240	240	702
2.4	Production de semence de maïs (Tonnes)	0	0	7	7	14
3	Gestion des batteuses					
3.1	Nombre d'organisations paysannes	40	55	55	60	170
3.2	Nombre de batteuses	40	55	55	60	170

Il s'agit de consolider les activités déjà transférées aux organisations paysannes notamment en renforçant les capacités des OP pour une bonne gestion de leurs activités et de leurs ressources, et enfin d'appuyer les collectivités dans la gestion des infrastructures qui leur sont transférées.

ANNEXE 12: Objectifs de Protection de l'Environnement

N°	Désignation	An Réf 2013	A réaliser			Montant (en millions de F CFA)			Cumul
			2014	2015	2016	2014	2015	2016	
1	Production de plants	24500	50000	40000	40000	18	15	15	48
2	Plantations individuelles (ha)	20	15	15	15	5	5	5	15
3	Bosquets villageois (ha)	35	10	25	15	3	7	5	15
4	Vergers (ha)	30	50	40	30	24	21	20	65
5	Haies vives (ml)	3500	4000	3000	3000	8	5	5	18
6	Plantation d'enrichissement (ha)	20	12	15	15	3	5	5	13
7	Protection des berges en enrochements (ha)	600	500	500	400	6	6	5	17
8	Plantation de protection des talus (Ha)	1.5	4	3	3	3	2	2	7
9	Entretien et suivi-évaluation des plantations	2	2	2	2	5	5	5	15
10	Nombre de contrôle de la qualité de l'eau du lac	8	8	8	8	1	1	1	3
11	Traitement gîtes larvaires	8	8	8	8	1	1	1	3
12	Contrôle de la qualité des sols	3	1	1	1	1	1	1	3
13	Contrôle salubrité des ports de pêche (Latrines –usine de glace et chambres froides)	8	8	8	8	1	1	1	3
14	Traitement des déchets solides et liquides des ports de pêche	0	4	4	4	15	15	15	45
15	Diversification (montage PDE par groupe d'intérêt d'Apiculteurs)	1	1	1	1	4	4	4	12
16	Vulgarisation des thèmes techniques	0	2	2	2	1	1	1	3
17	Elaboration des plans d'aménagement de terroirs villageois	1	1	1	1	2	2	2	6
18	Dispositifs de suivi Environnemental	0	2	2	2	1	1	1	3
Quantité et Coût / Année						102	98	94	294

Dans le cadre de la protection de l'environnement, il est prévu la réalisation d'actions et de mesures conservatoires à travers un suivi environnemental rapproché et le renforcement des capacités des populations en matière de Gestion des Ressources Naturelles.

Annexe 13.1 : Dépenses du Personnel, de Fonctionnement et d'Investissement 2014-2015-2016

N°	Désignations	Prévisions (en million de FCFA)			Cumul
		2014	2015	2016	
1	Dépenses de fonctionnement	193,1	198,1	198,1	589,3
2	Salaires et accessoires de salaires	173,223	173,223	173,223	519,669
3	Electricité et eau	140	140	140	420
4	Investissement	717,5	747,5	776,5	2241,5
5	Etudes et recherche	30	90	90	210
Total ODRS		1253,823	1348,823	1377,823	3980,469
6	Contre partie PRESADCI / ODRS	-	350	350	700
TOTAL GENERAL		1253,823	1698,823	1727,823	4680,469

Le contexte économique actuel (crise socio économique, contribution à l'effort de guerre et reconstruction du nord) nous impose une option minimale (dans le meilleur des cas) où les prévisions de dépenses liées au fonctionnement, au salaire et accessoires de salaire de 2014 ont été reconduites en 2015 et 2016.

ANNEXE 13. 2: Objectifs en Recettes Propres

DESIGNATION	DOTATION 2013 (en millions de FCFA)	PREVISION 2013-2015(en millions de FCFA)		
		2014	2015	2016
Redevances Sélingué	85	85	85	85
Redevances Maninkoura	30	30	30	30
Redevances Nouveaux périmètres	0	0	10	15
Arriérés des campagnes antérieures	32, 971	0	0	0
Sous total redevances	147,971	115	125	130
Location des villas, autres bâtiments	0	17	17	17
Ventes de poissons et alevins	143,1	35	34,5	34
Ventes de dossier d'appel d'offres	0	0,6	0,6	0,6
Prestations usine de glaces	0	20	20	20
Sous total des ventes diverses	143,1	72,6	72,1	71,6
Remboursement de prêts motos et motoculteurs	5	5	5	5
Sous total remboursement des prêts échus	5	5	5	5
TOTAL GENERAL	296,071	192,6	202,1	206,6

Les objectifs de recettes propres qui s'élèvent en moyenne à **Deux cent millions (200 000 000) FCFA** par an proviennent essentiellement des redevances eau, des ventes diverses et du remboursement des prêts échus.

ANNEXE 13.3 : Répartition des dépenses par source de financement

- **Budget National**

- ❖ **Dépenses 2014**

N°	Désignations	Montant Total (en million de F CFA)	Budget National		Fonds Propres
			<i>Budget Ord.</i>	<i>BSI</i>	
1	Dépenses de fonctionnement	193,1	130	-	63,1
2	Salaires et accessoires de salaires	173,223	151,223	-	22
3	Electricité et eau	140	140	-	
4	Investissement	717,5	60	550	107,5
5	Etudes et recherche	30	30	-	0
Total ODRS		1253,823	511,223	550	192,6
6	Contre partie PRESA-DCI / ODRS	-	-	-	-
TOTAL GENERAL		1253,823	511,223	550	192,6

❖ **Dépenses 2015**

N°	Désignations	Montant Total (en million de F CFA)	Budget National		Fonds Propres
			<i>Budget Ord.</i>	<i>BSI</i>	
1	Dépenses de fonctionnement	198,1	130	-	68,1
2	Salaires et accessoires de salaires	173,223	151,223	-	22
3	Electricité et eau	140	140	-	
4	Investissement	747,5	85	550	112,5
5	Etudes et recherche	90	90	-	0
Total ODRS		1 348,823	596,223	550	202,6
6	Contre partie PRESADCI ³ / ODRS	350	0	350	0
TOTAL GENERAL		1688,823	596,223	900	202,6

❖ **Dépenses 2016**

N°	Désignations	Montant Total (en million de F CFA)	Budget National		Fonds Propres
			<i>Budget Ord.</i>	<i>BSI</i>	
1	Dépenses de fonctionnement	198,1	130	-	68,1
2	Salaires et accessoires de salaires	173,223	151,223	-	22
3	Electricité et eau	140	140	-	
4	Investissement	776,5	110	550	116,5
5	Etudes et recherche	90	90		0
Total ODRS		1377,823	621,223	550	206,6
6	Contre partie PRESA-DCI /ODRS	350	0	350	0
TOTAL GENERAL		1727,823	621,223	900	206,6

³ Projet de Renforcement de la Sécurité Alimentaire par le Développement des Cultures Irriguées